



Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2019

n° 134-19

Objet : RS - Passation d'un avenant au marché de transport scolaire F17015 établi avec la société Francony pour la desserte de la commune de Lescheraines

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Pierre Gerard
Arith	David Dubonnet
Barberaz	Catherine Chappuis
Barby	Alain Thieffenat
Bassens	Jean-Luc Berthalay
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
Chambéry	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz - Christophe Richel - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 septembre 2019

délibération n° 134-19

objet **RS - Passation d'un avenant au marché de transport scolaire F17015 établi avec la société Francony pour la desserte de la commune de Lescheraines**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2017, Grand Chambéry organise les services de transport scolaire, en lieu et place du Département puis de la Région, sur les 14 communes du secteur des Bauges.

Dans ce cadre, 19 marchés publics de services de transport scolaire ont été transférés à l'agglomération, dont 11 ont été intégrés au contrat de délégation de service public depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le service de transport scolaire n° 1316 des élèves de primaire de la commune de Lescheraines a été confié à l'entreprise Transports Francony pour une durée de cinq ans à compter de septembre 2016.

La fréquentation de l'aller-retour méridien est très faible et la capacité de la cantine scolaire permet d'accueillir les enfants inscrits au service de transport scolaire.

Aussi, conformément à l'article 5.1 de la charte du transport scolaire de Grand Chambéry, l'aller-retour méridien est supprimé à compter du 2 septembre 2019.

L'impact sur le service est une économie de 7,6 kilomètres, ce qui correspond à 1 heure par jour de fonctionnement, soit une économie correspondante de 26,98 € HT (valeur septembre 2016).

Le nouveau prix journalier du marché pour un véhicule 10-22 places est donc à présent de 59,51 € HT (valeur septembre 2016).

Il est donc proposé d'établir un avenant au marché n° F17015 prenant en compte cette économie de 7 392,52 € HT (valeur septembre 2016), à compter du 2 septembre 2019, soit une baisse de 12,48 % du coût initial total estimé du marché.

Montant total estimé du marché initial (valeur septembre 2016)	59 245,65 € HT
Montant maximal de l'avenant n° 2 (valeur septembre 2016)	- 7 392,52 € HT
Nouveau montant total estimé du marché (valeur septembre 2016)	51 853,13 € HT
Pourcentage d'évolution	- 12,48 %

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres et des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la délibération n° 264-17 C du Conseil communautaire du 13 février 2017 approuvant la convention de transfert de la compétence transports entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie et la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n° 185-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017 portant approbation de la charte et du règlement d'exploitation des services de transport scolaire,

Vu la décision n° 109-18 du Bureau du 12 juillet 2018 portant modification des services de transport scolaire en application du décret n° 2017-1108 du 28 juin 2017,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché F17015,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la signature de l'avenant n° 2 au marché de transport scolaire F17015,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 134-19

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant au marché de transport scolaire F17015 établi avec la société Francony pour la desserte de la commune de Lescheraines

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 26 septembre 2019

Annexe(s) : avantant marché n° F17015

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190926-lmc1H22492H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22492H1

Date de transmission en Préfecture : 27 septembre 2019

Date de réception en Préfecture : 27 septembre 2019